



CONVENTION DE PRET DE MATERIEL

ENTRE : la Mairie de TRESQUES, représentée par Monsieur Alexandre PISSAS, Maire, d'une part,

ET

.....

Téléphone, d'autre part,

Il a été convenu un droit précaire de prêt de matériel accordé aux conditions suivantes :

1° DESIGNATION DU MATERIEL PRÊTÉ

Désignation	Q	Désignation	Q	Désignation	Q
Petites tables (2.20m)		Estrade			
Bancs		Barrières Vauban			
Chaises		Grilles Heras			
Comptoir		Grilles d'exposition			

2° DATE ET OBJET DE LA MANIFESTATION

.....

3° ENLEVEMENT ET RETOUR DU MATERIEL

L'enlèvement du matériel se fera uniquement le vendredi à 14h et la restitution le lundi à 9h (ces horaires ne seront pas modifiables).

Matériel à retirer le

Retour à effectuer le

4° CONDITIONS D'UTILISATION

L'utilisateur devra prévoir lui-même le transport, le chargement et le déchargement du matériel lors de son retrait et à sa restitution.

Ce matériel ne devra en aucun cas sortir de la commune pour une manifestation extérieure.

L'utilisateur s'engage à rendre en parfait état et propre le matériel prêté.

La Commune décline toute responsabilité en cas d'incident lors de la manipulation et l'utilisation dudit matériel.

5° CONDITIONS DE PRÊT et CAUTION DE GARANTIE

Le matériel est prêté gratuitement.

Toutefois, une caution de **500 €** sous forme de chèque à l'ordre du Trésor Public sera déposée en garantie de dommages éventuels.

En cas de casse ou de détérioration matériel, celui sera facturé selon la tarification indiquée dans le tableau ci-dessous

Désignation	PU	Désignation	PU	Désignation	PU
Petites tables	80€	Comptoirs	120€		
Grandes tables	90€	Barrières Vauban	100€		
Chaises	20€	Grilles Heras	80€		
Bancs	30€				

Fait à TRESQUES, le

L'UTILISATEUR

LE MAIRE